



# Club de Plongée de Soignies

## Attestation médicale

***A remplir (en caractères d'imprimerie) et à signer avant la visite médicale.***

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Niveau :

Signature du membre

Brevet n° :

Date :

### **ATTESTATION MÉDICALE**

Je déclare avoir pris connaissance des directives concernant les aptitudes à la plongée sous-marine reprises au verso du présent document.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie que le membre, dont références ci-dessus

A subi un ECG à l'effort le .....

Est apte à pratiquer la plongée en scaphandre autonome en eaux libres.

Est apte à suivre uniquement l'entraînement piscine.

Est inapte temporairement jusqu'au .....

Est inapte définitivement.

Remarque(s) :

**Date :** .....

**CACHET**

**SIGNATURE**

## APTITUDE MÉDICALE À LA PLONGÉE

L'examen médical n'a d'autre but que de permettre la pratique de la plongée sous-marine au moindre risque pour le candidat. Il est fait pour la sécurité des plongeurs. Il y a donc lieu, pour les candidats, de répondre aux questions du médecin avec soin et sincérité.

Le médecin examinateur portera une attention particulière sur les points suivants, sachant qu'ils représentent des **contre-indications relatives ou absolues, mettant la vie du candidat en danger** :

- toutes les formes d'asthme,
- les pneumothorax et les « trappes à air » pulmonaires,
- les infections pulmonaires,
- toutes maladies, malformations ou opérations réduisant les échanges pulmonaires,
- les affections de la sphère O.R.L., en particulier celles entraînant des vertiges,
- les difficultés de compensation de la pression aux oreilles et aux sinus,
- les caries et plombages en mauvais état,
- les maladies cardiaques ou circulatoires responsables de shunts gauches-droits, d'une réduction de la perfusion myocardique, d'artérites, ou tous autres troubles de la perfusion tissulaire,
- l'hypertension artérielle non traitée,
- le diabète, même traité (insulino-dépendant ou non),
- les maladies neurologiques dégénératives,
- l'épilepsie et les convulsions, (même en traitement),
- les dépressions nerveuses et les maladies mentales,
- l'abus d'alcool ou l'utilisation de « drogues »,
- les troubles importants du métabolisme lipidique non traités,
- les fractures non guéries ou datant de moins de six mois,
- les antécédents d'accidents de plongée,
- la prise régulière de certains médicaments,
- les ulcères évolutifs du tractus digestif,
- la grossesse,
- les glaucomes à angle fermé.

***Il est recommandé au médecin examinateur :***

- ***de pratiquer tout examen complémentaire qu'il jugerait indispensable,***
- ***d'inviter le candidat à contresigner la déclaration.***